

# licence sciences sanitaires et sociales – parcours santé-travail spécialisation en santé au travail pour les infirmier·ère·s.

L'exercice infirmier en santé au travail exige des compétences spécifiques : suivi des travailleur·euse·s, connaissance des risques professionnels, participation aux démarches de prévention et de maintien en emploi. Cette licence professionnelle offre aux infirmier·ère·s diplômés d'État une spécialisation reconnue pour exercer pleinement au sein des équipes pluridisciplinaires.

Coût

**Nous contacter pour l'établissement de la programmation et de l'offre tarifaire**

Formation Eligible au CPF  
RNCP : 39696

Formation diplômante de 361 heures réparties sur 51,5 jours

## objectifs

Former des professionnel·le·s de la santé au travail qui devront être en capacité de préserver la santé des travailleur·euse·s et des populations dans un milieu de travail et un environnement sûr et sain, sous l'expertise des médecins du travail.

En participant notamment :

- Au suivi individuel de santé des travailleur·euse·s en réalisant les différentes visites relevant du champ de compétence délégué de l'infirmier·ère de santé au travail, en les adaptant aux risques professionnels identifiés et aux parcours individuels
- A l'identification et à l'analyse des risques professionnels pour contribuer aux démarches d'évaluation et de prévention au sein des entreprises
- Au maintien en emploi en détectant les situations à risque de désinsertion professionnelle et en contribuant aux actions d'adaptation de postes
- Aux actions de promotion de la santé en milieu professionnel adaptées aux besoins des populations de travailleur·euse·s
- Aux dynamiques d'équipes pluridisciplinaires et au développement des partenariats avec les acteur·rice·s de la santé au travail et du système de santé publique

## prérequis

Être titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier·ère et être inscrit·e au RPPS

## validation des acquis

- Possibilité d'intégrer le parcours par la validation des acquis après examen de votre dossier et avis du jury d'admission :
  - Si vous justifiez de formations professionnelles continues dans le domaine de la santé au travail ET d'une expérience d'au moins 5 ans en santé au travail
  - Ou si vous êtes titulaire du DIUST

## programme

### semestre 5 (30 ECTS)

#### BCC 1 : Acquisition et utilisation des savoirs fondamentaux (12 ECTS)

- UE : Compétences disciplinaires
  - EC 1 : Monde du travail (28h)
  - EC 2 : Société et Entreprise (31,5h)
  - EC 3 : Suivi individuel santé-travail par l'infirmier·ère – VIP (35h)

#### BCC 2 : Promotion de la santé – Mise en œuvre de la promotion et de la prévention en santé (12 ECTS)

- UE : Compétences génériques
  - EC 1 : Connaissance des risques Pathologies professionnelles (49h)
  - EC 2 : Identification et prévention des risques professionnels (45,5h)
  - EC 3 : Gestion des populations, maintien en emploi (35h)
  - EC 4 : Promotion et éducation à la santé en santé au travail (35h)

#### BCC 3 : Partage d'informations, réseau et communication interpersonnelle (6 ECTS)

- UE 1 : Langues appliquées : Anglais (35h)
- UE 2 : Culture et Compétences Numériques (21h)

### semestre 6 (30 ECTS)

#### BCC 4 : Bloc de compétences professionnelles

- EC 1 : Méthodologie de projet (21h)
- EC 2 : Journées d'étude en santé-travail (11h)
- EC 3 : Mémoire et soutenance (14h)

## parcours passerelle

Possibilité d'intégrer la passerelle de formation après validation du Cycle de formation AFOMETRA : « Infirmier·ère en service de santé au travail »